



RECYCLAGE ATTESTATION À LA CONDUITE EN SÉCURITÉ DES GRUES MOBILES



Durée
8 heures



Date début prochaine
session
sur inscription



Nb places dispo.
/



Langue
/



LIEU DE LA FORMATION

IFSB ou sur le site de votre société

Référence : E3082

Effectif max : 3 participants

Quand : Suivant planning et sur
demande

Rythme : journée

Langue : FR

Tarif : 650,00 € HTVA



ACCÈS AU LIEU DE FORMATION

INSTITUT DE FORMATION SECTORIEL
DU BATIMENT SA.

PUBLIC CIBLÉ

Salarié des entreprises de construction utilisant des grues mobile

OBJECTIF

Être capable de conduire une grue mobile en respectant les règles de sécurité, suivant la recommandation de prévention établie par l'Association d'Assurance Accident (AAA).

CONTENU DE LA FORMATION

Théorie:

- Réglementation
- Technologie et caractéristiques des engins
- Fonction des organes et des dispositifs de sécurité
- Prise de poste et fin de poste
- Règles de circulation, de conduite et de stabilité
- Les risques lors de l'utilisation de la grue
- Plaque de charge
- Techniques d'élingage et accessoires de levage
- Signalisation et balisage

Pratique:

- Prise de poste
- Adéquation de la grue
- Familiarisation au poste de conduite
- Maîtrise du balancement
- Elingage de charges et accessoires de levage
- Conduite et manutention de charges
- Fin de poste (maintenance)

PRÉ-REQUIS DE RECEVABILITÉ DE L'INSCRIPTION

- Le stagiaire doit avoir 18 ans au moins.
- Le stagiaire doit être en possession d'un permis de conduire valable.
- En inscrivant le salarié à cette formation, l'employeur s'engage à ce qu'il soit apte médicalement. L'IFSB décline toute responsabilité en cas de fausse déclaration.
- La formation s'adresse aux personnes expérimentées titulaires d'une attestation à la conduite en sécurité dont la date arrive à expiration.

PÉDAGOGIE

La pédagogie s'articule entre une alternance Théorie/Pratique dont les objectifs généraux sont la maîtrise sur le plan pratique et technologique de la conduite d'une grue mobile.

VALIDATION DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, une évaluation sera réalisée (évaluation théorique et pratique), le candidat devra obtenir une moyenne de 7/10 en théorie comme en pratique, avec un minimum de 7/10 pour certains points spécifiques, dits éliminatoires selon la recommandation. Le passage avec succès de l'évaluation théorique est nécessaire pour l'admission à la formation pratique. En cas de réussite le candidat se voit délivrer par notre organisme de formation une attestation de conduite en sécurité avec mention du type d'engin concerné.